

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
31 titulaires	25	25
6 suppléants	0	0

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 29 février 2024, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

M BERTHOMIER Christian est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, BIQUEZ François, CHAPUIS Nicolas, DUMAZ Gérard, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GRELLIER Jean-Marc, MOUGNIOTTE Alain, PETIT GUILLAUME Sophie, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIOLA Peggy.

Suppléants :

Absents représentés : HUYNH Antoine procuration à VIOLA Peggy, POILLEUX Nicolas à REVOL Karine.

Absents :

Titulaires : CAMUS Gilles, MONTORO Marie-Pierre, DUMAZ Régis, LEOUTRE Jean-Marc, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan.

Suppléants : BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, GALY Philippe, PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi Notre ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du conseil syndical, faisant état notamment :

- des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement
- des hypothèses retenues en matière de tarifs et de dotations relatives aux relations financières avec les EPCI
- de la structure et la gestion de la dette
- de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel
- des évolutions des besoins de financement

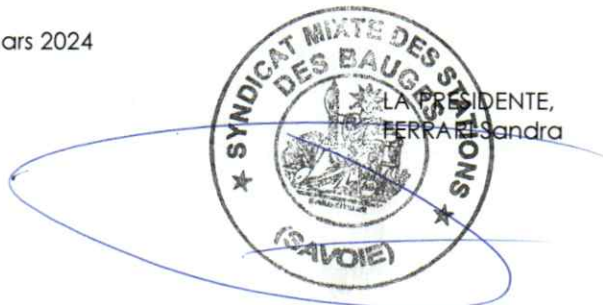
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

CONSTATE l'existence du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 au cours duquel le conseil a examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire.

Fait à Aix les Bains, le 6 mars 2024

Le Secrétaire de séance
Christian BERTHOMIER



☞ Votants :	25
☞ Pour :	25
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.